



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Octobre 2014

Date de la convocation 06 Octobre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude, M.SEGURA René à M.REVEL Claude, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.BLANQUER Alain à M.COSTE Bernard, M.BARDEAU Francis à M.BRUN Olivier, M.GASC Georges à M.JURQUET Henri, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Convention de partenariat pour l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

Le site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault », d'une superficie de 21 891,14 hectares a été proposé comme site d'intérêt communautaire le 19 juin 2002, au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE pour intégrer le réseau écologique européen Natura 2000. Ce réseau a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique à l'échelle de l'Union Européenne, tout en tenant compte des exigences socioéconomiques, culturelles et régionales des territoires.

Le site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » s'est doté d'un plan de gestion ou document d'objectifs, validé par le Comité de pilotage du site le 5 juillet 2013. Une précédente convention avait été convenue le 26 juillet 2012 entre les 6 Etablissements publics de coopération intercommunale afin de mener à bien cette animation du Docob.

La phase d'animation du Docob du site, avec la mise en place des actions proposées et listées dans le document de gestion commence à présent.

Dés lors, il convient d'organiser par la signature d'une convention (voir pièce annexe), le partenariat administratif et financier entre les quatre communautés de communes cosignataires (CC Clermontais, CC Cévennes Gangeoises et

Suménoises, CC Vallée Hérault, CC Grand Pic St Loup) dans le cadre de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault ».

Cette convention fixe notamment les éléments suivants :

- La maîtrise d'ouvrage du DOCOB sera assurée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- Budget prévisionnel de l'animation du DOCOB : 24 087 euros sur 1 an
- Participation de la Communauté de Communes du Clermontais : 145,70 euros sur 1 an (Clé de répartition : 30% population, 70% superficie territoire)

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE (1 abstention)

APPROUVE la convention telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141024-2014-10-14-02-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014